



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Stratégie nationale d'adaptation de l'arboriculture au changement climatique

Question écrite n° 8725

Texte de la question

M. Sylvain Carrière interroge Mme la ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur la stratégie nationale d'adaptation des vergers fruitiers au changement climatique compte tenu de la publication du troisième plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC-3), paru le 10 mars 2025. En effet, selon le rapport officiel du Haut Conseil pour le climat, le PNACC-3 reste largement insuffisant pour répondre à l'urgence climatique. Ce plan, prétendument d'adaptation, souffre d'un manque cruel de financements et de contributions à l'adaptation des politiques agricoles et ne propose pas de trajectoire d'adaptation claire pour l'arboriculture tant en matière de stratégies sectorielles dédiées que de mécanismes de soutien à long terme dans le renouvellement des vergers. Comme le GIEC et les experts scientifiques l'annoncent depuis de nombreuses années, le changement climatique est amorcé et l'intensité de ses effets augmente au fil des années. Dorénavant, le dépassement du seuil de +1,5°, fixé par l'Accord de Paris, est considéré comme inévitable par un consortium de chercheurs et d'anciens membres du GIEC. Concernant les vergers fruitiers, trois aspects entraînent une perte de rendement drastique et donc, de manière régulière, un état d'urgence climatique. Le premier effet concerne les gelées dites tardives qui sont en fait une précocité de la floraison des fruitiers causée par le réchauffement climatique. Ainsi, ces dernières années, il y a eu pendant plusieurs semaines de février et mars des températures supérieures à 20 °C déclenchant une montée de sève et donc une floraison, puis des gelées « normales » à la fin mars. La première quinzaine de février 2025 a même été reconnue comme la plus chaude jamais enregistrée en France avec un excédent thermique national de +4° et des pointes dépassant parfois les 25°C au pied des Pyrénées. La conséquence est terrible, près de 100 % de pertes dans les zones, principalement du sud-ouest et du sud-est concernées. Ces épisodes perturbent la vernalisation et réduisent l'efficacité des périodes de gel hivernal qui, jusqu'à présent, limitent la prolifération de ravageurs (pucerons, maladies fongiques). Le deuxième aspect intervient au moment de la canicule estivale et des vagues de chaleur répétées. Avec des journées dépassant les 40 °C pendant plusieurs jours ou semaines, la croissance des fruits est altérée, les cultures sont exposées à des stress thermiques chroniques ainsi qu'à des grillures et les fruits ne correspondent plus au cahier des charges de la grande distribution, un manque à gagner énorme pour les producteurs. Enfin, les carences de précipitations en été et en hiver entraînent un manque d'eau. Les sols s'aridifient et les fruits ne peuvent plus pousser. D'ici 2030, 38 % du bilan hydrique cumulé annuel disparaîtra ; des estimations encore plus alarmantes notamment dans le département du Tarn où le bilan hydrique est censé diminuer de 47 %. Les méga-bassines offertes en solution miracle ne font qu'accaparer la ressource en eau pour certains, surtout des céréaliers, mais ne permettent pas à la majorité des petits producteurs ainsi qu'aux arboriculteurs d'irriguer correctement leurs arbres. Ainsi, pour compenser le manque à gagner chez les agriculteurs un état de calamité agricole est régulièrement décrété afin de les rémunérer et de leur permettre de poursuivre leur activité. Mais combien de temps cela va-t-il durer et à quels montants correspondent ces compensations ? Une adaptation générale des pratiques ainsi que des variétés est nécessaire et ce dès aujourd'hui, car le renouvellement des vergers est long, autour de 20 ans et la demande, pour l'ensemble des Français est permanente, de même que la nécessité de vendre pour les agriculteurs. Ainsi il lui demande si cette stratégie d'adaptation nationale prévoit par des mesures concrètes le renforcement du financement, de l'accompagnement des acteurs, du suivi, ainsi que de l'intégration de l'adaptation dans les politiques publiques agricoles et environnementales. Il lui demande également si la recherche française est aujourd'hui en mesure

d'orienter une adaptation à des scénarios à + 2 °C à l'horizon 2050 et + 4 °C à l'horizon 2100, tels qu'évoqués récemment par Mme la ministre de la transition écologique.

Données clés

Auteur : [M. Sylvain Carrière](#)

Circonscription : Hérault (8^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8725

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Ministère attributaire : [Agriculture, souveraineté alimentaire](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 juillet 2025